

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 8 février 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Laurence JEHANNO

Absent (e) excusé (e) :

Lucile Carvalheiro donne pouvoir de vote à M. Arnoux

OBJET :

**Travaux d'amélioration énergétique et de confort des ERP (Etablissements Recevant du Public)**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2024, les travaux suivants :
  - ✓ Changement de l'éclairage en leds au secrétariat de la mairie
  - ✓ Remplacement de la porte double salle 2
  - ✓ Changement des radiateurs dans les wc salle 1
  - ✓ Raccordement de la fibre à la Mairie : travaux de terrassement du regard sur trottoir situé en face de la Mairie avec traversée sur domaine public et privé
- sollicite les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (subvention DETR) et ceux du Conseil Départemental (solidarité départementale)
- approuve le plan de financement, selon les devis de 8 486, 32 € HT, dans les conditions suivantes :

• Etat - DETR	2 545, 90 € HT (8 486,32 € x 30 %)
• Conseil Départemental	4 243, 16 € HT (8 486, 32 € x 50 %)
• Autofinancement :	1 697, 26 € HT
- mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Molinet, le 13 février 2024



Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 8 février 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Laurence JEHANNO

Absent (e) excusé (e) :

Lucile Carvalheiro donne pouvoir de vote à M. Arnoux

**OBJET :**

**Travaux d'insonorisation et de sécurisation de la cantine municipale**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2024, les travaux suivants :
  - ✓ Travaux d'insonorisation : pose de plaques phoniques à la cantine
  - ✓ Installation d'une alarme incendie à la cantine.
- sollicite les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (subvention DETR) et ceux de la Communauté de communes « Le Grand Charolais », pour un fonds d'aide à l'investissement rural dit « FAIR ».
- approuve le plan de financement, selon les devis de 11 810, 79 € HT, dans les conditions suivantes :

• Etat - DETR	4 133, 78 € HT (11 810, 79 € x 35 %)
• FAIR	1 181, 08 € HT (11 810, 79 € x 10 %)
• Autofinancement :	6 495, 93 € HT
- mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Molinet, le 13 février 2024



Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210301735-20240213-DEL2024006-DE

S'LO

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 8 février 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Laurence JEHANNO

Absent (e) excusé (e) :

Lucile Carvalheiro donne pouvoir de vote à M. Arnoux

OBJET :

**Travaux d'amélioration énergétique et de conformité de l'Accueil de Loisirs**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2024, les travaux suivants :
  - ✓ Installation d'un chauffage mieux adapté à l'Accueil de Loisirs
  - ✓ Installation de 3 séparateurs wc à l'Accueil de Loisirs
- sollicite les services de la CAF pour une demande d'aide à l'investissement.
- approuve le plan de financement, selon les devis de 9 459, 00 € HT, dans les conditions suivantes :
  - CAF 7 567, 20 € HT (9 459, 00 € x 80 %)
  - Autofinancement : 1 891, 80 € HT
- mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Molinet, le 13 février 2024

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN



Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 003-210301735-20240213-DEL2024007-DE

S'LO

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 8 février 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Laurence JEHANNO

Absent (e) excusé (e) :

Lucile Carvalheiro donne pouvoir de vote à M. Arnoux

OBJET :

**Demande de renouvellement de dérogation pour les rythmes scolaires - rentrée 2024**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) en date du 6 juillet 2017, l'Inspectrice d'Académie avait accordé à la commune de Molinet une dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

*Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation qui prévoit que « la décision d'organisation de la semaine prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les 3 ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».*

Madame le Maire propose de maintenir les horaires, avec le mercredi de repos, à savoir :

- Le matin de 9 h à 12 h
- L'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- renouvelle l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée scolaire 2024/2025, sachant qu'il est important de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt de tous et principalement des élèves.

Fait à Molinet, le 13 février 2024

  Le Maire,  
**Annie-France MONDELIN**  
(Allier)

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 8 février 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Laurence JEHANNO

Absent (e) excusé (e) :

Lucile Carvalheiro donne pouvoir de vote à M. Arnoux

OBJET :

**Affectation au budget communal du produit des concessions cimetière**

Madame le Maire rappelle que les communes sont libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires à condition toutefois de procéder par délibération.

La commune de Molinet avait décidé de répartir ce produit sur la base suivante :

- 2/3 au profit de la commune
- 1/3 au profit du CCAS.

Par délibération en date du 6 novembre 2023, le budget CCAS a été dissous et intégré au chapitre 70 (article 70311) du budget communal.

Afin de simplifier et réactualiser cette décision, il est donc proposé de modifier par délibération cette répartition.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du budget communal.

Fait à Molinet, le 13 février 2024

  Le Maire,  
Annie-France MONDELIN